



Mariage avec un étranger résident irrégulièrement en france

Par **bazdig_old**, le **02/06/2007** à **18:31**

Bonjour,rrnrnAyant trouvé vos coordonnées sur internet, j'ai visité votre site et noté votre compétence en Droit.rnIl se trouve que mon fils, tunisien, actuellement en France avec un titre de séjour touristique dont la limite de validité est dépassée, va se marier à la mi-juin avec une française résidente en région toulousaine.rnLe dossier (remplissant les conditions réglementaires) a été déposé auprès de la mairie compétente. Celle-ci a informé ma future belle fille qu'elle va saisir le procureur de la république pour lui signaler l'irrégularité de séjour de mon fils et que probablement le procureur va s'opposer au mariage.rnJe sais que cette éventuelle opposition n'est pas légale mais craignant un abus de l'autorité communale j'ai pensé, à partir de Tunis, venir en aide à mon fils en recherchant une assistance juridique.rnHélas je n'ai pas de moyens financiers pour couvrir les charges afférentes à une telle assistance.rnAussi me permettrai-je de m'adresser à vous pour que vous m'orientiez vers des institutions françaises susceptibles de soutenir mon fils en cas de besoin et, lui éviter autant que possible d'être expulsé.rnPar avance je vous en remercie.rnVeuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.rnrnKh. ElhachemirnrnTunis